

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE POUILLY-EN-AUXOIS/BLIGNY-SUR-OUCHÉ

Maison de Pays – Le Seuil – 21320 POUILLY EN AUXOIS

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2017**

Nombre de membres
afférents au Conseil 62
en exercice : 62
présents : 52
procuration : 4

Convocation du 7 avril 2017
Affichage du 21 avril 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Pouilly-en-Auxois espace Patriarche, sous la présidence de monsieur Yves COURTOT.

Présents

Titulaires : Martine SEGUIN, Pierre MILLANVOYE, Jean-Paul GIBOULOT, Guy MERCEY, Gérard PIERROT, Jean-Pierre LIEBAULT, Jacques LAJEANNE, Franck GAILLOT, Denis MYOTTE, Jean-François LACROIX, Marie-Odile FAVELIER, Denis MANTEL, Patrick SEGUIN, Didier LEVY, Bernard HUMBERT, Yannick ROYER, Charles DESSEREY, Marcel LUCOTTE, Jacques-Edouard BROCARD, Michel RAFFEAU, Jocelyn CHAPOTOT, François GIRARD, Viviane BIENFAIT, Nathalie TERRAND, Marie CHODRON DE COURCEL, Jean-Marie FAIVRET, Monique CASAMAYOR, Éric BERAUD, Philippe SOUVERAIN, Geneviève JONDOT, Joël THOMAS, Pascal JANISZEWSKI, Patrick MERCUZOT, Jean-Luc BARBIER, Bernard MILLOIR, Monique GARNIER, Éric PIESVAUX, Annie HENNEAU, Annick RADIGON, Marie-Bernadette DEGOUVE, Colette TODESCO, Hubert DEVELLE, Gérard BAUDOT, André RENARD, Denis FICHOT, Danielle DUCRET-LAMALLE, Michel POILLOT, Daniel BARBIER, Etienne FLAMAND, Bernard PETION.

Suppléants : Chantal TAINTURIER

Délégués ayant donné procuration : Monique FEBVRE à Éric BERAUD, Karine BASSARD à Monique GARNIER, René DESSEREE à Bernard MILLOIR, Stéphane ROUX à Annick RADIGON.

Délégués absents non suppléés et non représentés : Jean-Luc FLEUROT, Jean-Paul MAURICE, Jean-Marc LUCOTTE, Éric MIGNOT, François CHAMPRENAULT, Gérard CUROT.

Secrétaire de séance : Geneviève JONDOT.

La séance ouverte, le procès-verbal de la précédente séance lu et approuvé :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide les affectations de résultats comme suit

COMPTABILITE ANNEXE HT SCE

- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 6 074,58 €, report de ce déficit de fonctionnement 2016 au budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE TTC CICB

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 90 717,64 €, affectation de 22 546,66 € à la section d'investissement du budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE TTC CENTRE SOCIAL

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 976,81 €, report de cet excédent au budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE HT TOURISME LOCATIONS

- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 5 349,17 €, report de ce déficit de fonctionnement 2016 au budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE HT POLE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 49 378,27 €, affectation de 49 190,49 € à la section d'investissement du budget primitif 2017, conservation du solde en recettes de fonctionnement.

COMPTABILITE ANNEXE TTC SALLES OMNISPORTS

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 311,30 €, affectation de cet excédent à la section d'investissement du budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE HT PISTES

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 181 130,01 €, affectation de 21 672,76 € à la section d'investissement du budget primitif 2017, conservation du solde en section de fonctionnement du budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE HT PORTAGE DE REPAS

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 28 550,03 € (Communauté de communes de l'Auxois Sud 5 759,75 € et Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche 22 790,28 €), affectation de 10 726,78 € à la section d'investissement du budget primitif 2017, conservation du solde en section de fonctionnement du budget primitif 2017,

COMPTABILITE ANNEXE HT BATIMENT ARTISANAL

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 8 072,37 €, report au budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE HT PDAB

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 348 621,39 €, report au budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE HT MAISON DE PAYS

- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 6 065,61 €, report au budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE TTC MAISON DE L'ENFANCE

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 33 912,79 €, affectation de 20 976,02 € à la section d'investissement du budget primitif 2017, conservation du solde en recettes de fonctionnement du budget primitif 2017.

COMPTABILITE PRINCIPALE TTC

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 746 081,68 € (Communauté de communes de l'Auxois Sud 14 163,50 € et Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche 731 918,18 €), affectation de 143 333,63 € à la section d'investissement du budget primitif 2017, conservation du solde en section de fonctionnement du budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE TTC CENTRE DE VOILE PANTHIER

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 34,38 €, affectation de la totalité de cet excédent à la section d'investissement du budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE TTC DECHETS MENAGERS

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 491 083,09 € (Communauté de communes de l'Auxois Sud - OM 248 884,44 € et collecte sélective 47 199,60 €, Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche déchets ménagers 194 999,05 €), report de cet excédent au budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE HT ZA BLIGNY

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 82 500,00 €, report au budget primitif 2017.

COMPTABILITE ANNEXE HT LOGEMENTS BLIGNY

- constate que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de 0 €.

TEOM 2017

Le Président rappelle qu'il s'agit de voter la fiscalité de 1^{ère} année pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes de Pouilly en Auxois- Bligny sur Ouche.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide les taux suivants pour un produit attendu de 794 815 €.

ZIP	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
01 Ex CC BLIGNY	2 083 510 €	12,40 %	258 355 €
02 Ex AUXOIS SUD	4 082 651 €	13,14 %	536 460 €
			794 815 €

BUDGET PRIMITIF 2017 : BPAL ET ANNEXES

Le Président rappelle qu'il s'agit de voter le premier budget de la communauté de communes de Pouilly en Auxois- Bligny sur Ouche. A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le budget principal et les budgets annexes présentés, équilibrés en dépenses et recettes, à savoir :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	HT	TTC	HT	TTC
BUDGETS ANNEXES				
Service cantonal de l'environnement	136 650,00		12 779,60	
Centre interprétation canal de B.		159 170,98		98 546,66
Centre social		34 976,81		33 704,00
Tourisme	123 800,00		266 018,04	
Pôle de développement agricole	105 187,78		122 590,49	
Salles omnisports		88 360,00		64 105,96
Déchets ménagers et assimilés		1 589 733,09		658 300,00
Pistes	346 657,25		194 620,95	
Portage repas à domicile	124 916,47		16 208,78	
Batiment artisanal	51 272,37		4 000,00	
Pôle développement Auxois Bourgogne	415 621,39		389 400,32	
Maison de Pays	137 900,00		30 577,00	
Maison de l'enfance		575 727,77		59 090,02
Base de loisirs Panthier		6 750,00		316 179,00
Réhabilitation logt ex-CCCBO			515 909,76	
Zone d'activités "la Cabotte"	287 500,00		334 370,00	
BUDGET PRINCIPAL		2 378 658,05		750 086,63

FISCALITE 2017

Le Président rappelle qu'il s'agit de voter les premiers taux d'imposition de la communauté de communes de Pouilly en Auxois- Bligny sur Ouche, née de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes de l'Auxois-sud et de la communauté de communes de Bligny sur Ouche, toutes deux en fiscalité additionnelle. Le vote des taux de l'année obéit par conséquent à des règles spécifiques.

Le Conseil communautaire fixe les taxes de l'exercice 2017 comme suit

- ▶ à la majorité (53 pour, 3 abstentions) :
 - * Taxe d'habitation 4.24 %, pour un produit attendu de 355 694 €
 - * Foncier bâti 4.53 %, pour un produit attendu de 332 321 €
 - * Foncier non bâti 7.71 %, pour un produit attendu de 110 561 €
 - * CFE 4.46 %, pour un produit attendu de 204 446 €

- ▶ à l'unanimité :
 - * FPE 18.52 %, pour un produit attendu de 48 615 €
 - * FPZ (ZA Cabotte) 18.49 %

SUBVENTIONS 2017

A l'unanimité, le Conseil communautaire attribue les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Sur le budget principal pour un total de 90 000 €

- Mission locale de Beaune	10 439,00 €
- Agent de mobilité, Centre social Arnay-le-Duc	8 400,00 €
- CFVO	1 300,00 €
- Assoc. centre social	45 000,00 €
- Animat. musicale Pouilly (ADAM)	8 500,00 €
- Union musicale Bligny s/o pour rencontre exceptionnelle	500,00 €
- Jeunes Agriculteurs Arnay	300,00 €
- Comice agricole	300,00 €
- Ecoles secteur Pouilly (coop Meilly)	3 500,00 €
- Bœuf de Pâques	300,00 €
- Art et livres en Ouche	350,00 €
- Rallye des Hautes Côtes	3 000,00 €
- OT Bligny - déficit FBI	3 500,00 €
- Assoc. Arrière-Pays Lusigny s/o	350,00 €
- Autres subv. diverses	4 261,00 €

Sur le budget tourisme :

- Office de tourisme des sources de l'Ouche à l'Auxois	65 000,00 €
--	-------------

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

MODIFICATION DU TARIF DU TRANSPORT ÉCOLE DE POUILLY EN AUXOIS À ALSH

La Communauté de communes assure les transports des enfants de l'école de Pouilly en Auxois jusqu'à l'ALSH par un taxi.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide la réévaluation du tarif à 1,50 €.

APPEL À PROJET « J'APPRENDS À NAGER »

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de répondre à l'appel à projet « J'apprends à nager » dans le cadre de sa compétence périscolaire et de proposer ainsi aux enfants de 8-11 ans du territoire de la Communauté de communes de suivre de formation de natation (2 stages de 12 enfants chacun), budget arrêté à 4782 €.

APPEL À PROJET « RENCONTRES INTER GÉNÉRATIONS » du PETR Auxois-Morvan

Le Pays de l'Auxois Morvan lance un appel à projet 2017 « la culture locale comme facteur d'appropriation de l'Auxois Morvan ». La Maison de l'Enfance souhaitait répondre à cet appel à projet en proposant des rencontres intergénérationnelles avec une proposition de budget à 3 340 €.

A 14 voix pour, 36 voix contre et 6 abstentions, le Conseil communautaire décide de ne pas donner suite.

PORTAGE DES REPAS AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES, DEFAVORISEES OU À MOBILITE REDUITE, TARIFICATION (TVA)

Suite à une récente réponse de la DGFIP relative à l'assujettissement TVA du service de portage des repas, à l'unanimité, le Conseil communautaire confirme les tarifs suivants :

- pour les livraisons dans les communes appartenant à l'ex – communauté de l'Auxois sud :

- Repas simple : 6,27 € HT 6,90 € TTC
(3 composants au choix parmi les 6 composants du repas complet)
- Repas complet : 8,32 € HT 9,15 € TTC
- Remise de 10% dès l'achat de 20 repas par mois

- pour les livraisons dans les communes appartenant à l'ex – communauté de Bligny sur Ouche :

- Menu complet : 7,82 € HT 8,60 € TTC
- Plat unique : 7,00 € HT 7,70 € TTC

CRÉATION D'UN FOSSÉ SUR L'AÉRODROME DE POUILLY-MACONGE

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de réaliser un fossé supplémentaire pour diriger les eaux vers le ruisseau de Meilly, dépense inscrite au budget primitif « Pistes », maîtrise d'œuvre du cabinet VRD Conseil, prix au vu du bordereau de prix du marché voirie. Autorisation est donnée au Président pour signer une convention pour cet aménagement avec l'Association foncière,

AVENANT AU MARCHÉ DÉCHETTERIE BIGNY-SUR-OUCHÉ MODIFICATION DES HORAIRES

Le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'il convient d'harmoniser et simplifier les horaires de l'ensemble des déchetteries du territoire.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide la proposition présentée et autorise le Président à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise BOURGOGNE-RECYCLAGE, portant les horaires de la déchetterie de Bligny-sur-Ouche à compter du 1er mai 2017, comme suit :

	Bligny sur Ouche	
	Hiver	Eté
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	14h30/17h	9h/12h 14h30/19h
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	Fermée
Samedi	9h/12h 14h/17h	9h/12h 14h/19h

La période d'hiver est comprise du 1er octobre au 31 mars

La période d'été est comprise du 1er avril au 30 septembre

APPEL À PROJET VERGER DE SAUVEGARDE

A la majorité (2 absentions), le Conseil communautaire décide de répondre à l'appel à projet 2017 lancé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour la sauvegarde de variétés fruitières anciennes,

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX AVIS COMMUNE DE PAINBLANC

A l'unanimité, le Conseil communautaire donne un avis favorable au projet porté par la commune de Painblanc concernant la mise en accessibilité de la SAUM communale, dossier déposé au titre de la DETR.

CONTRACTUEL DROIT PUBLIC : INDEMNITE HORAIRE MAJOREE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE, JOURS FERIES, NUIT

CONTRACTUEL DROIT PRIVE : IHTS et IHM

En complément des délibérations précédentes relatives

- au tableau des emplois communautaires,
- aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- à la mise en place du règlement intérieur,

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide la fixation d'une indemnité horaire majorée pour travail du dimanche, jours fériés, nuit dans le temps normal de l'agent :

Emplois/service	Indemnité horaire majorée pour travail normal de nuit	Indemnité horaire majorée pour travail normal du dimanche ou des jours fériés
Adjoint d'animation sur circuit de l'Auxois	0,17 €	0,74 €
Agent en charge du portage des repas	0,17 €	0,74 €

Et concernant l'agent en contrat de droit privé, une ouverture des droits aux heures supplémentaires et majoration de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés.

LOCATION APPARTEMENT 6 ROUTE DE DIJON, ADMISSION CREANCE EN NON VALEUR

Considérant à l'état des lieux de sortie que les locataires avaient fait d'importants travaux rendant le logement particulièrement agréable

à l'unanimité, le Conseil communautaire décide une remise gracieuse supplémentaire de 590 € au profit de ceux-ci.

TRANSMISSION DES RESULTATS POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les Maires relèvent le nombre très important de kilomètres qui seront à parcourir à l'occasion des prochaines élections présidentielles et législatives si chacun d'entre eux doit aller personnellement porter les plis électoraux à la Gendarmerie d'Arnay le Duc, alors qu'il existe toujours une Gendarmerie à Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche.

Séance levée à 21 heures 20

Vu, pour affichage,
Le 21 avril 2017
Le Président,



Yves COURTOT

